



## Procès-verbal du Conseil d'Administration 29 mai 2021 - Visio conférence

---

**Présents :** AURAMBOUT Stéphanie, BOUSSUGE Martine, BRECHET Sophie, COURTOIS Eric, DEFOUR Jean-Pierre, DOURY Frédéric, GALLET Bernard, HARENT Eliane, LANDY Pascale, LEVARLET Christian, MESONNIER Gilles, MOREAU Florian, MOREL Carine, REY Amandine, ROUX Nathalie, SCHUTTERS Thierry, SINGLA Patrick, STOFFER Françoise

**Excusés :** BARATA Paula, CORDURI-DAVIET Valérie, DAUMUR-JULIEN Stéphanie, DAVIET Jean-Michel, DORNE Emilien, EYMARD Christian, JACQUET Pascal, KERNEIS Hervé, LEFOULON Geneviève, PEAN Patrick, PERRIN Patrice, UROZ Frédéric

Présidents de Comités participants : THEATE Gérald

**Absents :** COLOMBANI Frédéric, DIGER Marine

**Participe :** CADEI Franck

**Invités excusés :** MALFONDET Gilles, RENAUD Christine

La séance est ouverte à 9h15 sous la présidence d'Alain RIPERT

### PREAMBULE

Informations données par Alain Ripert pour faire suite au Bureau Directeur fédéral du 28 mai :

- Aucun changement concernant les conditions sanitaires : les dates annoncées restent d'actualité à savoir les 9 juin et 1<sup>er</sup> juillet.
- A ce jour, 2000 personnes ont pris leur licence : le bureau directeur est optimiste quant à la reprise générale tous secteurs confondus malgré les difficultés sanitaires.

Les autres informations seront données au fur et à mesure du Conseil d'administration et selon les thématiques abordées.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité (18 personnes au vote)

Candidature du représentant des présidentes / présidents de comité, Patrick Singla, en lieu et place de Jean-Pierre Defour est proposée aux membres du CA

- 1 « abstention »
- 17 personnes « Pour »

Thierry Schutters souhaite connaître les raisons de ce changement. Jean-Pierre Defour indique que les raisons sont liées à la dernière réunion qui s'est mal passée entre lui et le président de la ligue.

Depuis la mise en place en janvier du Conseil de Territoire :

- les demandes faites n'aboutissaient pas
- manque de cohésion et d'unanimité entre présidentes / présidents sur la prise de décision

Thierry Schutters fait remarquer qu'au cours des différentes réunions, malgré la volonté d'avancer, des dissensions existent avec les comités et il en est désolé. Ceci n'est qu'une perception personnelle et qui est troublante. Peut-être que certaines choses sont à revoir et échanger différemment. Il y a des formes de communication qui ont été non valorisantes pour les bénévoles et les membres du CA de la ligue. Jean-Pierre réitère ses excuses quant à la forme de la dernière réunion.

Florian Moreau demande où sont hébergés les comptes-rendus des réunions de présidents du Conseil de Territoire. Patrick Singla indique qu'il existe quelques comptes-rendus informels des réunions, qu'ils pourraient être fournis aux membres du CA.

Jean-Pierre Defour indique que les comptes rendus des réunions des comités n'ont pas à être diffusé à la ligue, quant au Conseil de Territoire, charge au président de la ligue de mettre en place le processus.

Eliane Harent précise que le Conseil des Territoires a été mis en place à la demande des comités et qu'à ce titre, un secrétaire parmi les présidentes / présidents de comité doit être nommé à chaque réunion.

Alain Ripert précise que la réunion fédérale aura lieu les 5 et 6 juin ; le BD d'hier a précisé qu'il s'agirait d'un moment de larges débats et qui entrainera des échanges les 10 et 11 septembre (assimilables à des assises), cela, pour une mise en application en 2022.

## Budget 2021

Ce budget a été présenté lors du dernier Bureau Directeur

Le document est présenté :

- par commission / service, à partir d'un document commun à tous, avec une ligne pour la masse salariale et une ou plusieurs lignes concernant le fonctionnement déplacements, achats...).

La répartition salariale est possible par le biais de la saisie des temps des salariés sur EURECIA.

Les mises à disposition ne sont pas comprises dans la masse salariale mais dans les frais de fonctionnement pour la majorité des commissions.

Concernant l'arbitrage, une répartition différente a été faite afin de faire apparaître séparément le fonctionnement de la commission et le PPF Arbitrage (détectations, formations des arbitres).

Le service aux clubs a été renommé Service aux nouvelles pratiques dont le beach. Il n'est pas prévu de subvention cette année sur ce volet (modification du pacte de développement), soit 62 000 € de moins.

Une somme est provisionnée concernant un appel aux projets mis en place pour les AG des clubs.

Le service aux familles (stages d'été) à date indique un remplissage de Passy à 85 %, et St Laurent de Chamousset à 47 %.

La subvention de la FFHB pour l'ITFE de 35 000 € n'existe plus. D'autres subventions nous seront attribuées par la FFHB mais ces dernières sont destinées aux apprentis. La commission a fait de gros efforts positifs sur son budget.

La ligne PPF prend en compte 3 volets : masculin, féminin et arbitrage ; la subvention ANS prend en compte uniquement les pôles d'accession.

L'aide de l'ANS est aussi en diminution.

Au total nous arrivons à 120 000 € de subventions en moins.

Martine Boussuge précise qu'il y a les suivis des jeunes (suivis médicaux, kinésithérapeutes) dans le pôle PPF.

La réduction sur le prix des licences implique une diminution des recettes pour 383 000 €.

Les affiliations et mutations restent stables.

Pour combler le déficit, 204 000 € seront pris sur le fonds associatif.

Florian Moreau demande des explications plus précises sur le volet de la COC.

⇒ le prévisionnel prend en compte le 2ème semestre 2021 (saison blanche) pour un montant de zéro et le premier semestre de la saison sportive 2021-2022 (budget sur l'année civile et non pas l'année sportive).

Patrick Singla regrette que le document n'ait pu être diffusé avant et indique que la répartition des charges sociales sur certaines commissions paraît élevée. De plus, les montants de l'ANS paraissent importants au vu des nouvelles règles.

- ⇒ la gestion de la masse salariale est faite grâce à la saisie dans EURECIA. Cette répartition a été mise en place après échanges avec les salariés
- ⇒ il s'agit d'un budget que nous suivrons au fur et à mesure de la saison
- ⇒ le PPF sollicite des personnes externes qui sont incluses dans rubrique PPF GARCON PPF filles et PPF arbitrage
- ⇒ le beach a été remonté sur le volet Service aux nouvelles pratiques

Carine Morel précise que certaines actions ne sont pas mentionnées notamment des partenariats avec d'autres commissions (obtention de la gratuité de la nourriture pour le stage vacances Passy). A ce jour un travail d'économie important est en cours.

Florian Moreau demande si le recours à l'activité complète est prévu pour septembre ; quel impact sur l'activité partielle ?

⇒ L'activité partielle est liée à chaque commission mais chacune reprend à son rythme : le plus tôt est le mieux.

Thierry Schutters indique que l'arbitrage a été sollicité pour le beach mais qu'aucune action n'a été budgétée sur sa commission. Il l'a intégré.

Concernant le PPF arbitrage : doit-il être intégré dans le PPF ou dans la commission d'arbitrage ?

⇒ Alain Ripert rappelle que la nouvelle déclinaison du pacte de développement ne laisse pas apparaître le PPF Arbitrage mais indique bien une subvention réservée pour l'arbitrage à hauteur de 25 000 €. Nous pouvons espérer qu'il apparaîtra.

⇒ Une subvention globale concernant le beach tour a été demandée mais l'arbitrage n'a pas été pris en compte, à priori.

Thierry Schutters précise que les déplacements et les remboursements des référents sur les tournois seront pris en charge par la commission arbitrage. Boris et Liam ont dû mettre en place des formations.

Florian Moreau demande quelles formations sont dans le budget ?

- ⇒ des formations qui ont été commencées et retardées avec la crise sanitaire
- ⇒ pour les nouvelles formations, seules celles à but professionnel (CFA) sont prises en compte

En 2022, une communication plus en amont, sera faite.

Alain Ripert précise que le prévisionnel a été monté pour donner suite au passage des comptables et des commissaires aux comptes ; des régulations ont été encore faites cette semaine.

Françoise Stoffer précise que les comptes ont été revus récemment après l'arrivée tardive de factures.

Les comptes ont été affectés positivement essentiellement par des exonérations de charges salariales mais ce dispositif sera levé au 30 juin 2021.

Florian Moreau pose la question d'une évolution envisagée du prix des formations (de 5 à 6 €) ?

- ⇒ l'augmentation envisagée n'a pas été retenue car l'impact est faible (0.50 € pour la ligue et 0.50 € pour les comités). A ce jour l'ITFE préfère opter pour une baisse des coûts, avec la stabilisation du système de l'ITFE, et la recherche de financements extérieurs.
- ⇒ l'augmentation du prix des formations est une politique à avoir
- ⇒ la part des formations redonnée aux Comités est inscrite dans les lignes de mises à disposition

Bernard Gallet précise qu'il y a 180 intervenants extérieurs.

⇒ **le budget a été voté au BD**

## Offres de pratique compétitive

Ce qui est proposé n'a pas changé depuis le dernier CA.

Adultes :

- maintien des équipes au niveau où elles évoluaient (dans le cas des ayants droits)
- à la vue de la situation, le 15 juillet sera bien une date d'engagement avec un début de compétition à mi-septembre pour les plus hauts niveaux et début octobre pour les plus bas
- au 15 juillet, nous saurons de quelle manière nous positionner pour le niveau intermédiaire : division 1 masculine
- un point sur les niveaux régionaux intermédiaires sera évoqué lors des webinaires (honneur masculin, pré-national féminin)
- le format du calendrier devrait être sous forme d'aller/retour avec des ajustements si cela s'avérait nécessaire

Lors de l'AG seront soumis les votes des clubs :

- passage de 8 à 12 accessions / relégués entre les niveaux départemental et régional
- plancher minimal de 60 équipes pour la division 1 masculine ; si le plancher n'est pas atteint nous devons fusionner la division 1 et la division 2

⇒ **Vote sur l'adaptation des adultes**

Alain Ripert précise que les adaptations doivent être votées en CA afin d'être votées en AG.

- ⇒ **Gestion des ayants droits jeunes**, tel que présenté lors du dernier CA et à présenter au vote en AG :
- Ouverture -16F AURA et -17M AURA en 2021-2022
    - 22 candidats & un désistement sur 24 places disponibles pour les masculins
    - 23 candidates sur les 24 possibles pour les féminines
    - Des équipes inscrites en Division inéligibles
    - Retour à 18 équipes en 2022-2023
  - Participation simultanée en CF -18M (ou -17F) et -17M (ou -16F) AURA
    - Priorité d'un engagement -15 Excellence AURA
    - Priorité du maintien via le -18M ou -17F CF
  - Composition des championnats -16F & -17M Exc AURA à partir de 2022-2023
  - Mise en place -15M Réserves (de -17M) en phase 1 à partir de 2022-2023
- ⇒ **Inscriptions jeunes libres**, à voter en AG :
- Challenge -16M Division en 2021-2022
    - Trop peu de demandes envisagées dans les autres niveaux
  - Niveau Division continue en -13 & -15
    - Phase 2 en division 2 uniquement
  - Niveau Division unique de bassin en phase 2

Thierry Schutters demande si des priorités de désignation doivent avoir lieu ?

- ⇒ à priori, non. Les M16 vont rester prioritaires. Peut-être les M15 réserve afin de faire monter en compétences les arbitres

Patrick Singla demande si des clubs inscrits en championnat de France se re-engagent ? Certains se seraient-ils désistés ?

- ⇒ à ce jour aucune alerte connue ; le tendance est que l'immense majorité repart à son niveau

Bernard Gallet demande sur quels principes ces propositions ont été faites ?

- ⇒ émanation du territoire par consultation et échanges lors des webinaires et la vision générale de la situation sur l'ensemble du territoire par la COC

A l'issue de la présentation les membres du CA souhaitent voter en une seule fois. Cependant pour l'AG, il y aura 3 votes.

- ⇒ **le projet est adopté à l'unanimité**

Martine Boussuge indique qu'il convient de rester vigilants et de bien garder les référents COVID sur le territoire ; nous devons être très attentifs en matière de communication si la situation devait évoluer de manière non positive.

La question se pose des actions possibles sur les pass sanitaires.

Il est important que les informations soient à nouveau envoyées quant aux dispositions à prendre et que les personnes ayant été contaminées passent bien des examens médicaux et aient une bonne préparation physique.

Nous ne savons pas aujourd'hui ce qu'il conviendra d'entreprendre à la rentrée en cas de personnes détectées COVID (report ou non selon l'urgence sanitaire notamment).

## Projet arbitrage

Le document a été envoyé aux membres du CA pour prise de connaissance.

Ce projet a été écrit avant les changements de politique de la FFHB sur l'arbitrage. Le pacte de développement permettait d'avoir le positionnement de l'arbitrage ; à ce jour nous ne voyons pas le devenir de l'arbitrage au sein de la FFHB et de la CNA.

Thierry Schutters a envoyé des informations mi-mai quant aux conditions de participation du séminaire du 15 mai, à ce jour, aucune réponse n'a été apportée.

La subvention de 25 000 € est la première de ce niveau et fait écho aux travaux faits par les salariés et les bénévoles : elle est la « récompense » à un investissement effectué à ce jour sur le territoire.

La subvention annoncée actuellement reprend le volet du pacte de développement et si ce point doit rester lié à un projet, nous aurons des difficultés à garder le même niveau, d'autant qu'à ce jour aucune information n'est donnée quant aux attendus.

Le projet de la CTA a été le développement de l'arbitrage, la pérennisation de l'activité dans les clubs ; si nous devons travailler simplement sur un « mode de récompenses », ce changement peut être difficile pour certains clubs.

Il n'y a pas de volonté de modifier la politique d'arbitrage : le but est réellement de continuer à travailler sur les bassins d'arbitrage.

La crise sanitaire n'a pas permis cette mise en place au moment souhaité mais les travaux ont commencé plus tardivement.

Le document présenté ne prend pas en compte les changements politiques de la FFHB et des régulations auront lieu.

La question territoriale à se poser est « doit-on s'adosser au PPF joueur et s'investir dans les structures de performance (pôles, sections sportives) ? ».

Si la volonté de la FFHB est celle-ci, nous n'avons pas les moyens d'y répondre financièrement alors que nous disposons des moyens humains compétents. Si nous devons prendre cette orientation, le projet actuel sera mis à mal.

Les stages joueurs intègrent la partie arbitrage avec une meilleure réussite sur le secteur féminin (intégration de l'arbitrage à la construction des stages).

Alain Ripert est en accord avec Thierry Schutters quant aux projections annoncées.

Quels sont les avancements du projet actuel et que doit-il être proposé au vote en AG ?

Le PPF arbitrage n'est effectivement pas décliné par la FFHB et nous devons voir comment nous allons construire ce PPF : objectifs, stratégie, besoins et voir comment il va s'articuler autour du PPF athlète et de l'ITFE. Nous devons travailler tous ensemble.

Quelles évolutions sur 2021-2022 ?

A ce jour, il est important de remettre en place la détection des futurs arbitres. Nous avons toujours été dans le bon timing voire en avance ; nous devons être attentifs à l'avenir de nos jeunes et le rester.

Florian Moreau demande quelles années d'âge retenir et y'a-t-il un décalage ?

- ⇒ Nous devons nous voir ensemble afin de déterminer quelle population serait concernée. Nous devons rencontrer une université de Clermont-Ferrand pour une formation post-bac, formation qui existe aussi pour d'autres disciplines. Si nous pouvions avoir ce cursus sur le territoire, nous aurions une réelle plus-value pour l'arbitrage.

Patrick Singla s'interroge sur le devenir des écoles d'arbitrage dans la nouvelle politique fédérale. Depuis plusieurs années, il a été demandé aux structures de les mettre en place ; à ce jour, après l'investissement fait, où les clubs doivent aller ?

Thierry Schutters précise qu'aucun bilan n'a été fait et qu'aller sur une autre politique sans tirer les enseignements des précédentes actions est gênant.

Est-ce que l'orientation n'est que l'élite ?

Des changements quant au suivi des arbitres nationaux par les médecins territoriaux ont été annoncés. Des questions concernant l'accompagnement des territoires apparaissent.

Les comités sont au centre du projet d'arbitrage.

Alain Ripert précise que le point sur la partie médicale a été évoqué lors du BD fédéral mais qu'aucune décision n'a réellement été prise.

Concernant l'AG aucun vote n'est à prévoir ; nous n'avons pas pu mettre en place nos actions cette saison ; nous verrons si des régulations sont à proposer.

Nous devons, sur notre territoire, faire un point entre l'arbitrage, l'ITFE et les PPF, ainsi que déclinier les compétences de manière plus claire afin de pouvoir mettre en place notre projet.

Martine Boussuge précise qu'aujourd'hui, le suivi des arbitres de plus de 50 ans représente un travail non négligeable ; des informations vont être prises quant aux suivis complémentaires qui pourraient être demandés. Si cela s'avérait exact, une réorganisation doit être mise en place et notamment des moyens humains.

A ce jour, il y a 111 arbitres de plus de 50 ans : le test d'effort demandé l'année dernière à ces personnes a été fait pour rien et il faudrait refaire le processus. A ces contrôles, les arbitres fédéraux du territoire pourraient s'ajouter.

Thierry Schutters précise que l'investissement dans l'encadrement de l'arbitrage est pris en compte dans le projet.

Le réseau de l'arbitrage est bien en place malgré l'activité professionnelle de chacun.

Tous les travaux faits ont été cités en exemple par la CNA.

Alain Ripert précise que le projet d'arbitrage est bien dans la continuité des travaux mis en place sur les écoles d'arbitrage ; concernant le point médical, il est important d'attendre car rien n'est encore acté.

## Ordre du jour de l'AG

L'ordre du jour a été préparé et est soumis à validation aux membres du CA.

Les correctifs sont faits en séance ainsi que des précisions sur le déroulement. Le correctif est envoyé à Sophie Ardain et Valérie Corduri-Daviet (l'heure limite de fin de l'AG est 13h00).

Nous sommes sous un format particulier et les clubs auront la possibilité de poser quelques questions durant cette AG, mais le volet des questions doit plutôt être fait durant les webinaires.

Si des salariés doivent être présents durant les webinaires et l'AG, les élus référents doivent en aviser leurs salariés en lien avec Delphine.

Les questions et leurs réponses pourront être accessibles sur le site de la ligue : cette Foire Aux Questions sera ouverte dès la 1<sup>re</sup> question.

La vérification du droit aux votes des clubs sera faite courant de la semaine précédant l'AG (Cf l'ordre du jour communiqué)

## Nouvelles Pratiques

Depuis plusieurs années, le développement de pratique autre que celle à 7 a été mis en place avec plus ou moins de succès. La situation sanitaire particulière a permis d'avancer sur ce point notamment sur le hand à 4.

Des réunions ont eu lieu afin de déterminer la stratégie à mettre en place. Les travaux ont été effectués en collaboration avec les comités. Un travail de synthèse, issu des différents groupes de travail est à venir.

Une invitation a été lancée par Jérémy Réault afin de travailler sur la politique à mettre en place avec les comités. Des sous-groupes ont été déployés afin de mettre en place les outils, les projets, ...

Gilles Mesonnier fait remonter que les salariés impliqués dans ces projets souhaitent connaître, de la part de leurs élus référents, la charge de travail possible sur ces actions.

L'objectif est que les comités prennent en charge ces activités et que les salariés de la ligue soient des facilitateurs.

Une synthèse doit être préparée pour les webinaires et l'AG. Il est important de décliner les compétences respectives, les moyens humains et financiers.

L'un des groupes a pour mission les interventions dans les écoles avec l'appui de Patrick Singla et Christine Renaud. Ce qui est prévu :

- création de documents sur le mode d'emploi des échanges avec les écoles, description du fonctionnement de l'éducation nationale
- apport du monde fédéral dans le milieu scolaire (formations, communications, formations), soutien à la labellisation des sections sportives
- les moyens mis sur les interventions dans les écoles (conventions, contrats, ...)
- mise en place de documents pédagogiques
- quelles aides pourraient être apportées
- quelles évaluations à mettre en place

Une réunion générale de tous les groupes est prévue en juin. Les comités devront signer des conventions avec l'éducation nationale afin que les clubs puissent intervenir.

Le public visé est essentiellement le primaire. Des éléments juridiques seront nécessaires sur certains dossiers.

Alain Ripert remercie tous les intervenants qui ont travaillé sur ces dossiers.



## ANS

Afin de mieux travailler, le COPIL a décidé de maintenir le groupe sur la mandature (4 ans).

Pour donner suite aux différents aléas sur le compteAsso, la date de dépôt a été décalée.

A ce jour, il y a environ 70 dossiers sur la partie projets (clubs, comités).

Pour la partie emploi, une quarantaine de demandes ont été effectuées.

Concernant l'apprentissage, la situation a été difficile à comprendre pour les structures, car in fine, il n'a plus été possible de faire une demande via l'ANS.

Les problèmes d'accès au compte OSIRIS pour les consultants, accès qui ne fonctionnent toujours pas : nous nous adaptons.

Au 15 juin, le COPIL territorial devra avoir rendu nos propositions financières.

Jean-Pierre Defour demande, si les demandes sont en forte hausse, si la répartition de l'enveloppe pouvait être revue afin de ne pas faire du saupoudrage à toutes les structures. Nous risquons d'avoir des difficultés à valoriser au-delà de 1 500 €.

⇒ il est difficile de se positionner sans avoir étudié les dossiers (recevabilité, demande, ...)

## Autres points

Une partie des explications sur la COC a été tronquée lors des retours sur les webinaires ; les réponses étaient présentes dans le compte-rendu du CA pour autant. Une erreur de manipulation lors de la synthèse des régulations a été faite (avant la mise en forme pour diffusion) et nous nous en excusons

Martine Boussuge attend des retours concernant la continuité des tests PCR. Toutefois, à titre de conseil, il est préférable d'effectuer des tests en cas de doute.

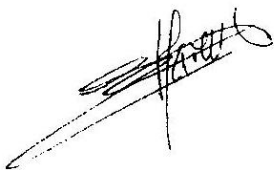
Jusqu'au 9 juin, les tests sont obligatoires pour des formations en présentiel. Au-delà de cette date, nous n'avons pas encore de préconisations. Il convient d'être en lien étroit avec le médecin fédéral.

Concernant les joueurs / Joueuses transgenres, à l'heure actuelle la catégorie de jeunes dans laquelle ces personnes doivent jouer est celle dans laquelle ils ont été déclarés à l'état civil. En cas de demande particulière ou de litige, le dossier doit être envoyé à la FFHB.

Nous prévoyons un temps convivial à la rentrée afin de retisser des liens avec les clubs. Nous espérons que ce CA sera l'avant-dernier en visio.

*La séance est levée à 12h00*

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président

